

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

PROVINCE DE QUÉBEC



Aux Contribuables de la susdite paroisse

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, MICHEL BELLEMARE, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité, que lors de sa séance ordinaire du TREIZIÈME jour du mois d'AOÛT 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NO 623-2018

Ayant pour effet d'abroger et de remplacer les règlements # 602-2017, 565-2016 et 550-2015-RM-04 traitant de la circulation des animaux domestiques sur notre territoire.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

DONNÉ à SAINT-CÔME ce 4^e jour de SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT.



Michel Bellemare, B.Sc., MBA
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 9h et 16h de l'après-midi, le quatrième jour de SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce QUATRIÈME jour de SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized name.

Michel Bellemare, B.Sc., MBA
Directeur général et secrétaire-trésorier